

SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2014

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Bernard Tonnerre (PCSI)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Clovis Brahier (PS), Gérard Brunner (PLR), Marc Cattin (PCSI), Maëlle Courtet-Willemin (PDC), Loïc Dobler (PS), Jean-Pierre Gindrat (PDC), Erica Hennequin (VERTS), Frédéric Juillerat (UDC), Murielle Macchi-Berdat (PS), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Edgar Sausser (PLR) et Emmanuelle Schaffter (VERTS)

Suppléants : Martial Farine (PS), Demetrio Pitarch (PLR), Quentin Haas (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Josiane Daepf (PS), Hubert Farine (PDC), Hansjörg Ernst (VERTS), Didier Spies (UDC), Fabrice Macquat (PS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Samuel Miserez (PLR) et Anselme Voirol (VERTS)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Josiane Daepf (PS) : Couverture financière des soins dans les EMS (satisfaite)
- Vincent Eschmann (PDC) : Route de contournement de Courroux (satisfait)
- Alain Bohlinger (PLR) : Obligation d'utiliser le système de recouvrement direct pour les factures de certaines régies (satisfait)
- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Correction du tracé routier entre Choindez et La Roche-Saint-Jean et interruption de trafic (satisfait)
- Yves Gigon (PDC) : Réforme de l'imposition des entreprises III et pertes fiscales attendues pour le Jura (satisfait)
- Jâmes Frein (PS) : Implantation de panneaux photovoltaïques chez GEFECO SA à Courgenay et occupation du sol (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Diplômes de CFC d'agents d'exploitation obtenus suite à des recours de l'Etat (satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Règles régissant la prospection archéologique avec des détecteurs de métaux (satisfait)
- Martial Farine (PS) : Interdiction de la vente du gibier accidenté sur les routes (satisfait)

Présidence du Gouvernement

3. Programme d'économies OPTI-MA

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 53 voix contre 5.

3.1. Modification du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura (mesure 1-3) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du règlement est acceptée par 57 députés.

3.2. Loi modifiant les actes législatifs liés au rattachement administratif du Secrétariat du Parlement à la Chancellerie d'Etat (mesure 2) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 50 voix contre 9.

3.3. Modification de la loi sur la politique de la jeunesse (mesure 18) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 48 voix contre 5.

3.4. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (mesure 26) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 33 voix contre 14.

3.5. Loi portant modification des actes législatifs liés à la création de postes de délégués dans l'administration cantonale (mesures 34, 45 et 86) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 49 voix contre 7.

3.6. Loi portant modification des actes législatifs liés à des mesures d'économie dans le domaine de l'agriculture (mesure 52) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 55 députés.

3.7. Modification du décret concernant les subventions de l'Etat en faveur de l'élimination des eaux usées et des déchets ainsi que de l'approvisionnement en eau (mesure 62) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 51 voix contre 7.

3.8. Loi portant modification des actes législatifs liés à l'externalisation des forêts domaniales (mesure 64) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 49 voix contre 7.

3.9. Modification du décret sur les forêts (mesure 65) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 50 voix contre 7.

3.10. Modification de la loi sur l'école obligatoire (mesure 85) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 35 voix contre 19.

3.11. Modification de la loi sur l'enseignement privé (mesure 99) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est rejetée par 32 voix contre 27.

3.12. Modification de la loi sur l'enseignement privé (mesure 108) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 47 voix contre 7.

3.13. Modification de la loi d'impôt (mesure 115) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 36 voix contre 12.

3.14. Modification de la loi sur les finances cantonales (mesure 117) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 voix contre 2.

3.15. Modification de la loi d'impôt (mesure 118) (deuxième lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 37 voix contre 20.

3.16. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (mesure 119) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 51 députés.

3.17. Modification de la loi d'impôt (mesure 120) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

3.18. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (mesure 122) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est refusée par 55 députés.

3.19. Loi relative à la compensation à l'égard des communes des effets financiers du programme d'allégement budgétaire OPTI-MA (mesures 125) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 49 députés.

3.20. Loi relative au calcul des prestations de l'Etat sujettes à condition de revenu (mesure 126) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 57 députés.

3.21. Modification de la loi sur les finances cantonales (mesure 131) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

4. Modification de la loi d'impôt (adaptation de la déduction pour personnes âgées ou infirmes) (première lecture)

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 52 voix contre 2.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

5. Loi sur la police cantonale (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**18. Résolution no 161
Avenir de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure
Frédéric Lovis (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 161 est adoptée par 56 députés.

Les procès-verbaux no 78 et 79 sont adoptés sans discussion.

La séance est levée à 12.10 heures.

Delémont, le 18 décembre 2014

Le président :
Gabriel Willemin

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître